

B.M.M.
Société par actions simplifiée au capital de 45.580 euros
Porté à 82.980 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : Zone Industrielle, 59113 SECLIN
417 623 626 RCS LILLE

ET

PEMAYA
Société Civile
au capital de 2.300 euros
Siège social : 4, Rue Rouget de Lisle
59370 MONS EN BAROEUL
349 807 313 RCS LILLE

**DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**

Le soussigné, Monsieur Bernard MATTON, agissant tant en qualité de Président de la société B.M.M., société par actions simplifiée au capital de 45.580 euros, dont le siège social est Zone Industrielle 59113 SECLIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 417 623 626 RCS LILLE, qu'en qualité de co-gérant et d'associé unique de la société Civile « PEMAYA », au capital de 2.300 euros, dont le siège social est à SECLIN (59113) Zone Industrielle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 349 807 313 RCS LILLE.

Fait les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de LILLE, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

1) l'associée unique de la société B.M.M. et l'associée unique de la société PEMAYA ont, conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, arrêté un projet de traité de fusion entre les deux sociétés contenant les mentions prévues par l'article R. 236-1 susvisé, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates auxquelles ont été

arrêtés les comptes des sociétés intéressées utilisées pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société PEMAYA, le rapport d'échange des droits sociaux.

2) Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LILLE le 15 Novembre 2011 pour les sociétés PEMAYA et B.M.M..

3) Le projet de fusion a été publié au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) le 30 Novembre 2011

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-2 du Code de commerce.

4) L'Associée unique de la société PEMAYA, le 30 Décembre 2011, a approuvé le projet de fusion avec la société B.M.M. et décidé que la société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de la fusion décidée par la société B.M.M. et de l'augmentation de capital corrélative de cette dernière.

5) L'Associée unique de la société B.M.M., le 30 Décembre 2011, a :

- approuvé le projet de fusion,

- décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social d'une somme de 82.980 euros pour le porter à 128.560 euros, au moyen de la création de 4.149 actions nouvelles au nominal de 20 euros chacune entièrement libérées. Ces actions seront attribuées à l'associé unique à raison environ de 36 actions de la société BMM pour 1 part de la société PEMAYA. La prime de fusion s'élève à 6.257.679 euros.

Ces actions nouvelles créées jouissance du 1^{er} Juillet 2011

- décidé de réduire le capital social d'une somme de 45.580 euros pour le ramener à 82.980 euros, par voie d'annulation de 2.279 actions auto-détenues par la société BMM.

La différence entre la valeur d'apport des 2.279 actions de la société BMM détenues par la société PEMAYA et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 2.279 actions s'impute sur la prime de fusion, dont le montant est ramené à 2.753.412 euros.

- décidé de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

- constaté la réalisation définitive de la fusion ainsi que la dissolution de la société PEMAYA.

- décidé d'apporter des précisions dans les statuts quant à l'adresse du siège social, laquelle sera désormais la suivante : Zone Industrielle, 4, rue Marcel Paul 59113 SECLIN et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

6) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion et l'augmentation de capital de la société B.M.M. et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société PEMAYA ont été publiés dans le journal d'annonces légales "LA GAZETTE" en date du 21/01/2012 au 24/01/2012.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Le soussigné, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de la fusion et de l'augmentation de capital relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LILLE, avec deux exemplaires de la présente déclaration :

- deux exemplaires du traité de fusion et de ses annexes,
- deux copies certifiées conformes et enregistrés du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société PEMAYA, en date du 30 Décembre 2011,
- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société B.M.M., en date du 30 Décembre 2011.
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société B.M.M..

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société B.M.M. et à la radiation de la société PEMAYA du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à SECLIN
Le 30 Décembre 2011
En Six exemplaires

